

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.




**PRÉFET
DE L'ALLIER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS L'ALLIER

BILAN ANNUEL 2020

Observatoire départemental de Sécurité Routière



SOMMAIRE

- * Définitions**
- * Caractéristiques routières du département de l'Allier**
- * Accidentologie départementale 2020**
- * Actions départementales de sécurité routière 2020**



Définitions

Un accident corporel (mortel ou non mortel) de la circulation routière est un accident qui

- implique au moins une victime,
- survient sur une voie publique ou privée ouverte à la circulation publique,
- implique au moins un véhicule.

Parmi les victimes, on distingue :

- les personnes tuées : personnes qui décèdent du fait de l'accident, sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident,
- les personnes blessées : victimes non tuées.

Parmi les personnes blessées, il convient de différencier :

- les blessés dits « hospitalisés » : victimes hospitalisées plus de 24 heures,
- les blessés légers : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures.



Caractéristiques routières du département de l'Allier en 2020

* Il dispose d'un réseau autoroutier concédé exploité par APRR et composé de :

- l'A71 : 85,560 km ;
- l'A714 : 10,420 km ;
- l'A719 : 22,726 km.

Depuis le 16 mars 2020, APRR est devenue gestionnaire de la RN 79 (91,640 km), qui sera transformée en autoroute par le concessionnaire ALIAE, désigné par décret du 12 mars 2020.

* Il dispose également d'un réseau routier national non concédé (RRN). Celui-ci est géré par la DIR Centre-Est, et la DIR Centre-Ouest :

Il est composé de :

- la RN7 : 86,111 km ;
- la RN209 : 13,975 km ;
- la RN145 : 19,529 km.



Le réseau des routes départementales représente 5 282 km y compris les anciennes routes nationales transférées. Quelques routes départementales présentent des enjeux spécifiques d'exploitation en raison de leur importance économique et sont classées Routes à Grande Circulation (RGC).

Par arrêté du président du Conseil départemental en date du 3 décembre 2020, la vitesse maximale autorisée est repassée à 90 km/h, sur ces routes.

Le tableau ci-dessous synthétise les données détaillées dans les paragraphes précédents et précise le nombre de kilomètres de voies communales dans le département :

	Autoroutes	routes nationales	routes départementales	Voies communales
Linéaire en km	119	211	5282	7458



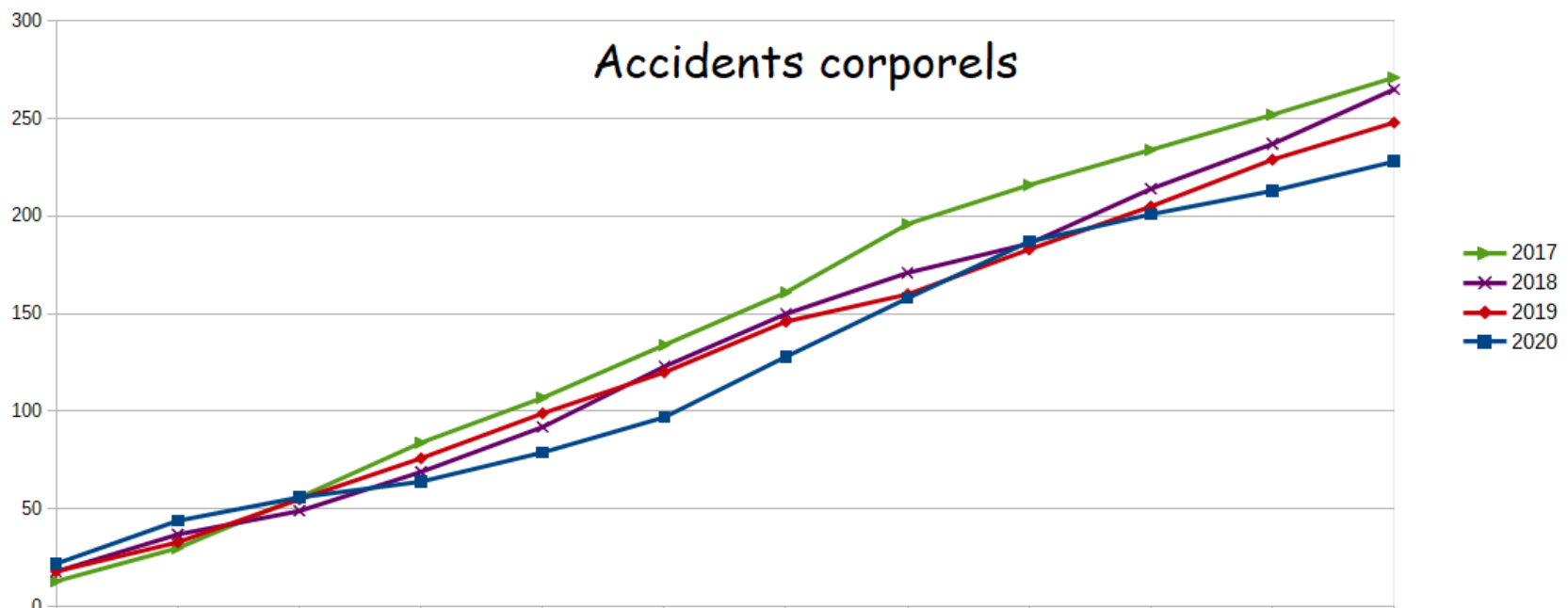
Accidentologie départementale

	Accidents	Tués	Blessés	Blessés Hospitalisés
jan 2020 / Déc 2020	228	28	276	129
jan 2019 / Déc 2019	248	23	314	163
Différence	-20	5	-38	-34
Évolution	-8,1 %	21,7 %	-12,1 %	-20,9 %

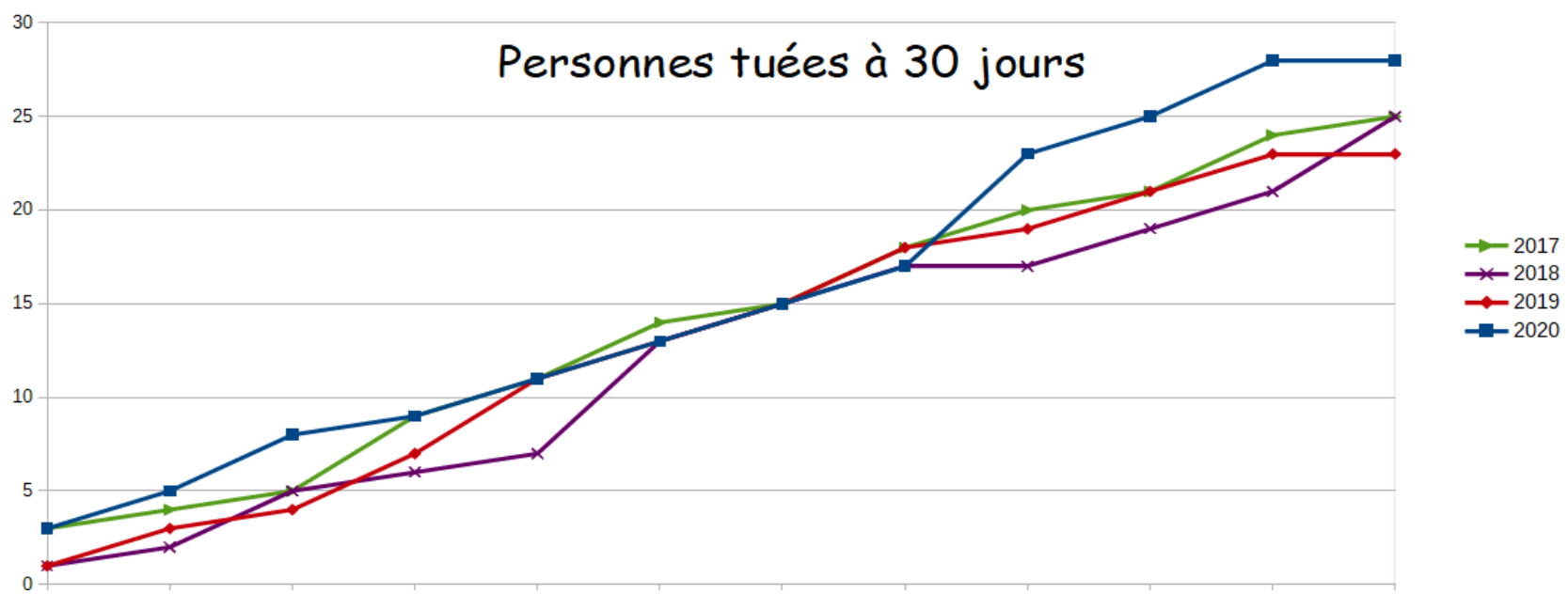
Seule la mortalité routière est en hausse, entre 2019 et 2020. Malgré les deux confinements de mars et d'octobre 2020, on déplore 5 victimes supplémentaires tuées à trente jours.

Le nombre de personnes tuées par rapport aux années précédentes est en importante hausse. (28 en 2020, 23 en 2019, 25 en 2018 et 2017).

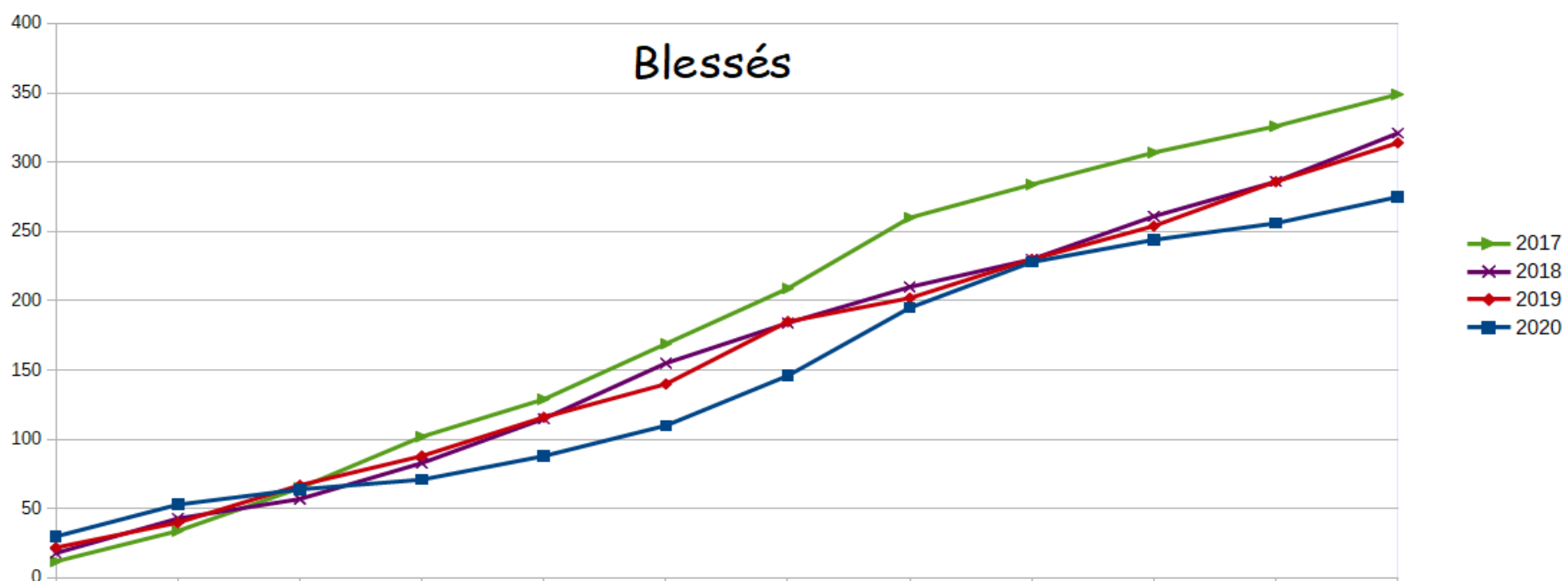
S'agissant des accidents corporels, malgré une constante diminution, on déplore toutefois, 228 accidents en 2020 (248 en 2019, 265 en 2018, 271 en 2017). Le nombre de blessés est en baisse constante (276 en 2020, 314 en 2019, 321 en 2018, 349 en 2017). Le nombre de blessés hospitalisés connaît également une baisse importante en 2020 (129 en 2020, 163 en 2019, 156 en 2018, 166 en 2017).



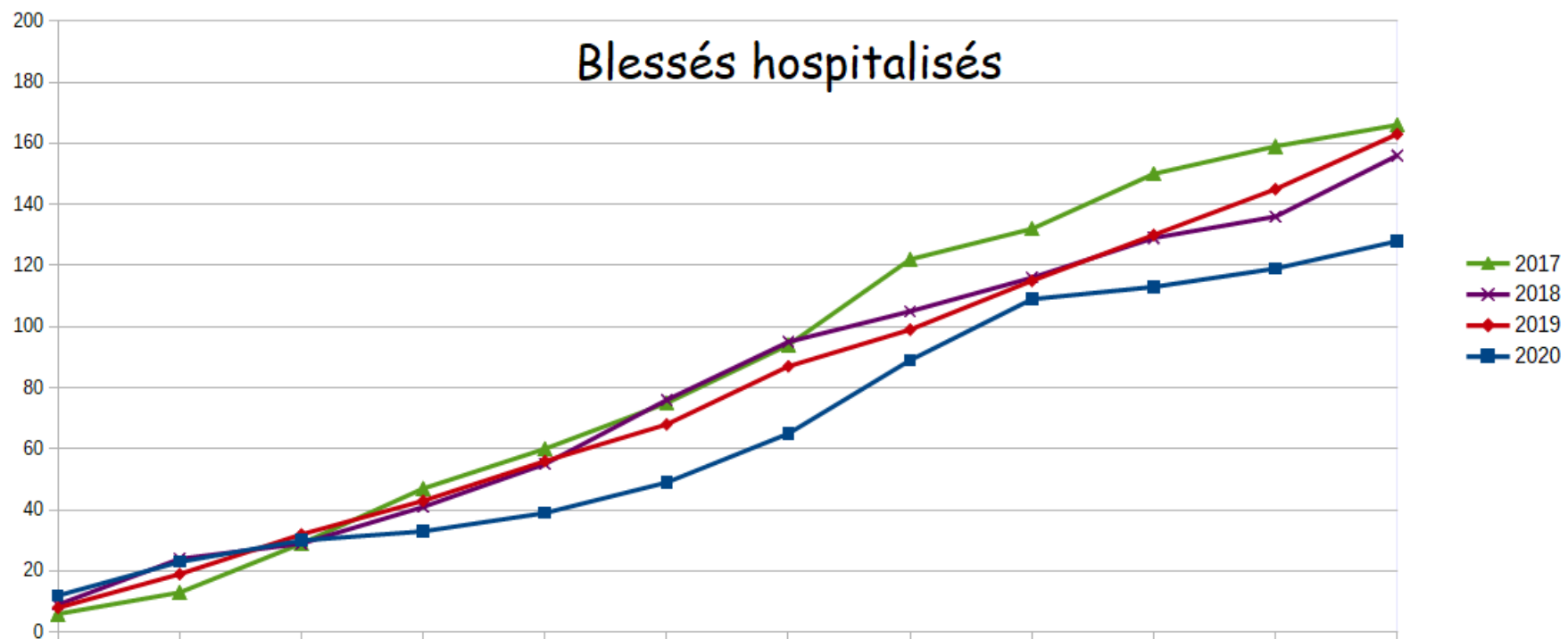
Nbre d'accidents (cumul mensuel)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
2020	22	44	56	64	79	97	128	158	187	201	213	228



Nbre de décès (cumul mensuel)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
2020	3	5	8	9	11	13	15	17	23	25	28	28



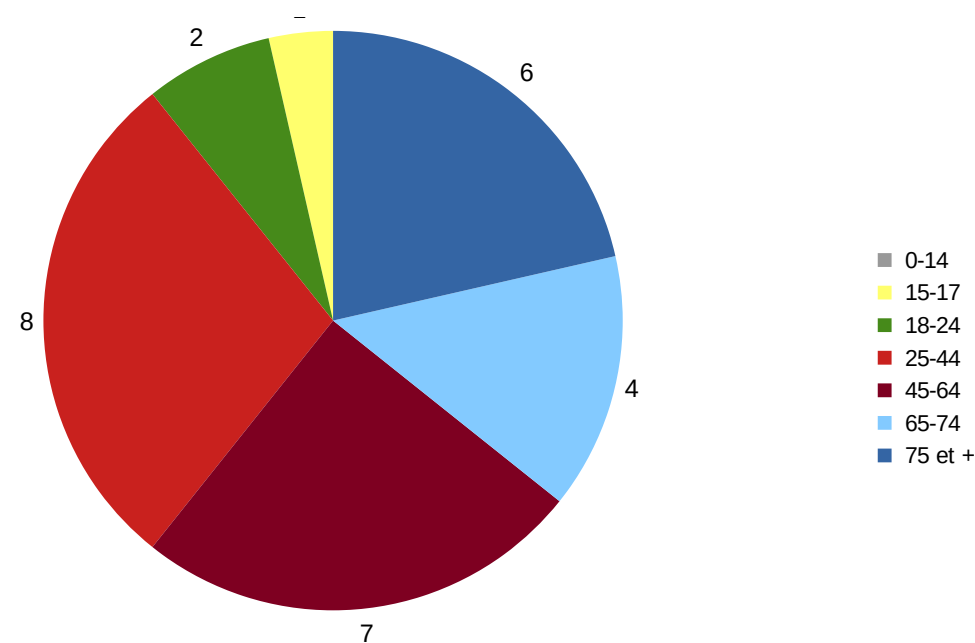
Nbre de blessés (cumul mensuel)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
2020	30	53	64	71	88	110	146	195	228	244	256	276



Nbre de blessés Hospitalisés (cumul mensuel)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
2020	12	23	30	33	39	49	65	89	109	113	119	129



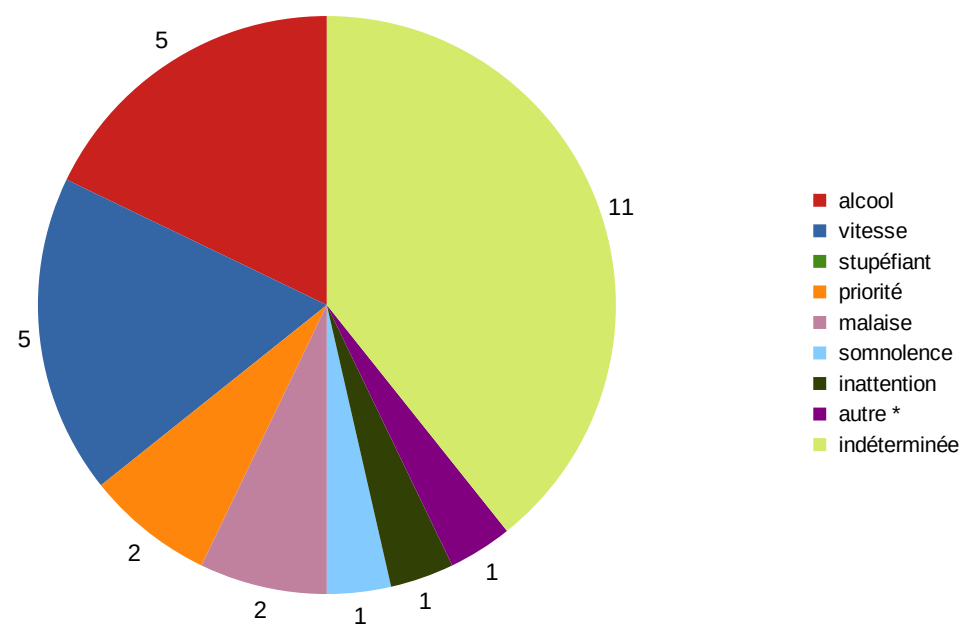
Accidents mortels par tranche d'âge



Toutes les tranches d'âge sont concernées en 2020 par la mortalité routière mais les tranches d'âge 15-17 ans et 18-24 ans ont été moins impactées (1 tué pour la première et 2 tués pour la deuxième).



Accidents mortels par cause

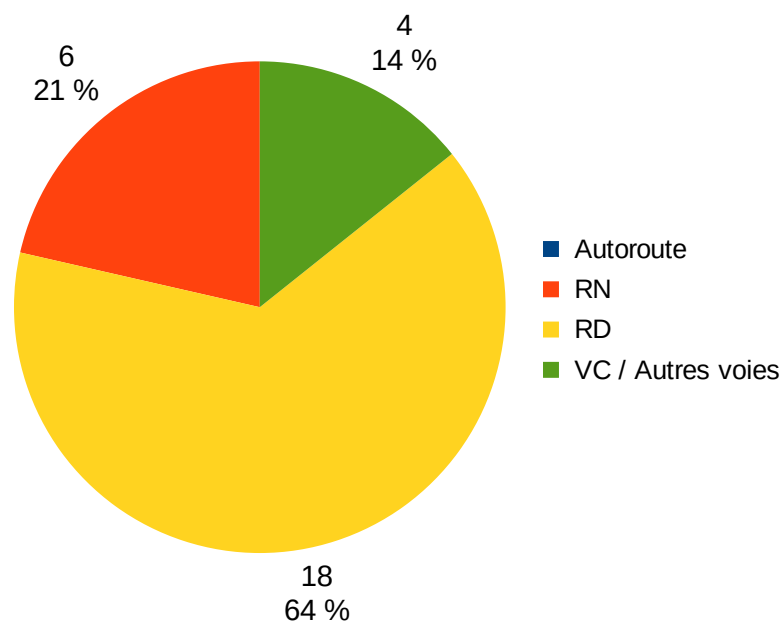


* Autres causes : éblouissement et changement de file

S'agissant des causes principales des accidents mortels, on constate que 11 accidents sur 28 ont une cause indéterminée. Mais 5 accidents ont pour cause la vitesse et 5 autres, l'alcool. Les autres accidents sont dus à des refus de priorité, des malaises, à la somnolence, à l'inattention et à un déport à gauche.



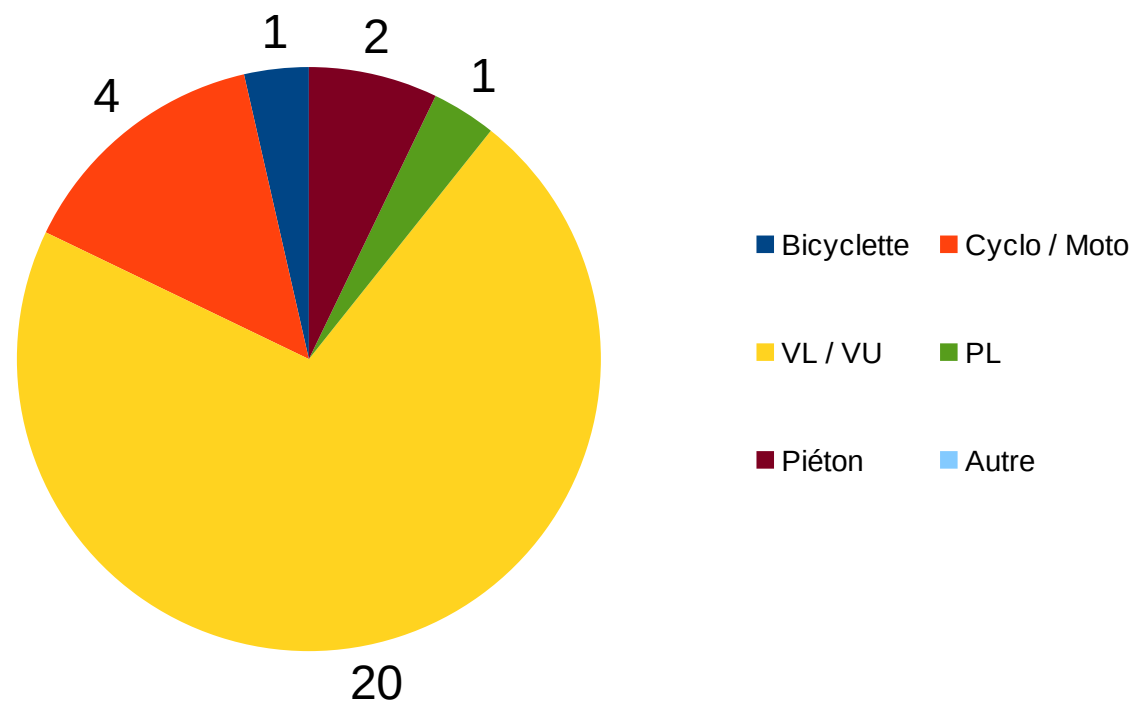
Accidents mortels par voirie



La majorité des accidents mortels ont eu lieu sur les routes départementales (20 accidents).
Toutefois ces chiffres sont à ramener à la longueur du linéaire (5 282 km).



Accidents mortels par usagers

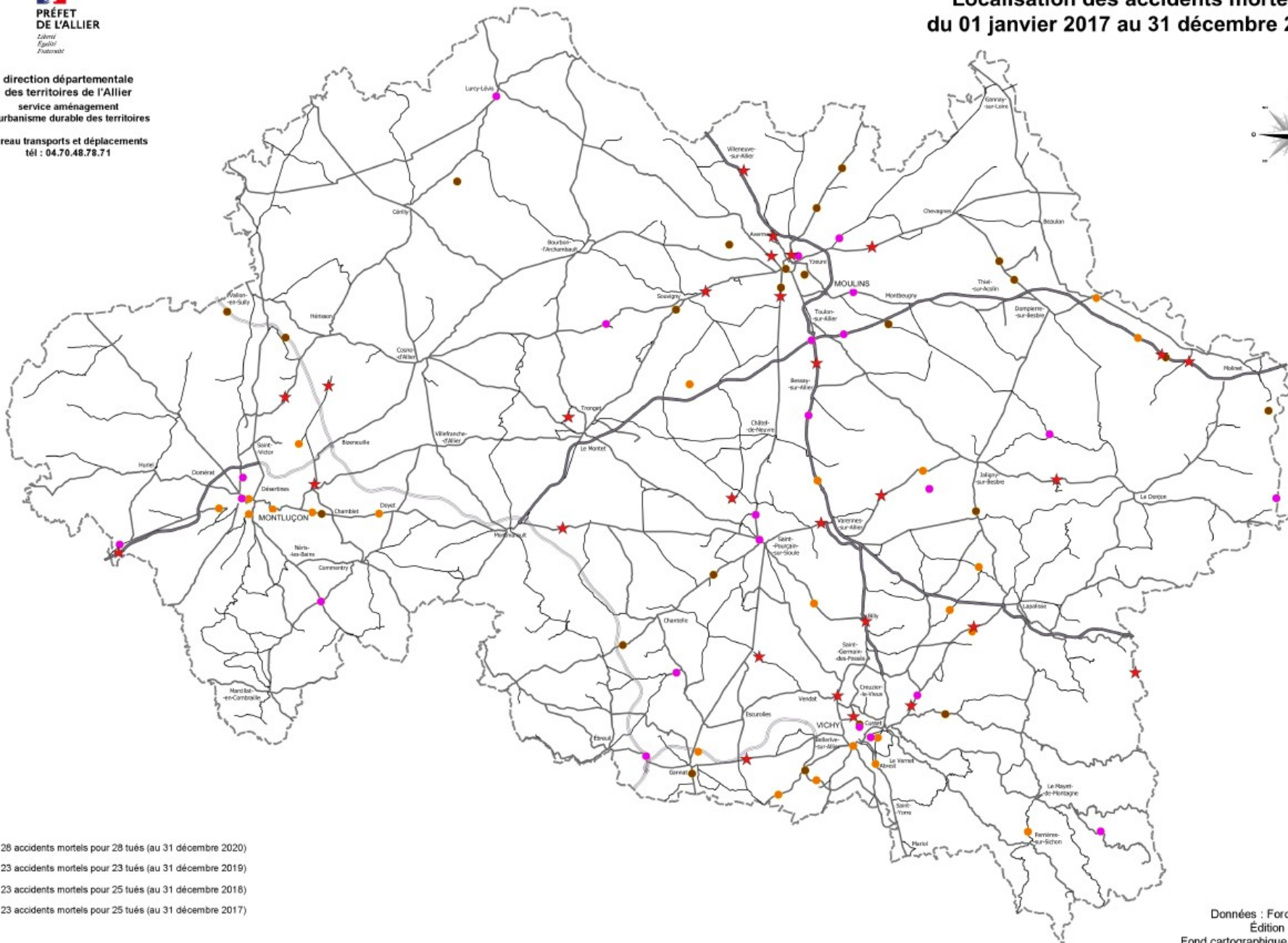


On relève que la majorité des accidents mortels met en cause des véhicules légers. Leur nombre est en forte augmentation par rapport à l'année précédente (20 en 2020 contre 15 en 2019).



direction départementale
des territoires de l'Allier
service aménagement
et urbanisme durable des territoires
bureau transports et déplacements
tél : 04.70.48.78.71

**Localisation des accidents mortels
du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2020**



- ★ 28 accidents mortels pour 28 tués (au 31 décembre 2020)
- 23 accidents mortels pour 23 tués (au 31 décembre 2019)
- 23 accidents mortels pour 25 tués (au 31 décembre 2018)
- 23 accidents mortels pour 25 tués (au 31 décembre 2017)



Actions départementales de sécurité routière

Afin de lutter contre l'insécurité routière, des actions de sensibilisation ont été organisées dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2020.

Le budget alloué était de 49 000 €.

Malgré la crise sanitaire, le PDASR 2020 a permis d'organiser, avec différents partenaires (associations, collectivités locales, entreprises, écoles...), 21 actions de sécurité routière subventionnées ou non, déclinées en fonction des enjeux définis dans le document général d'orientation (DGO) 2018-2022. Quelques actions dans les collèges ont été réalisées avant le confinement du mois de mars 2020 et avant celui du mois d'octobre 2020.

De nombreuses actions qui ont bénéficié d'une aide au titre du PDASR 2020 ont été reportées en 2021.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**